

Déclaration préalable

22 janvier 2021

Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs les élus,

Mesdames et Messieurs les représentants de la Direction,

Vous présentez aujourd'hui dans le cadre de notre instance « la conception détaillée des aménagements » sous cet intitulé il faut entendre le « Micro Zoning » et notamment les Ateliers qui se sont déroulés au S2 2019 et S1 2020 comme indiqué sur le calendrier que vous nous présenterez. Cette étape était pour nous primordiale pour la remontée des besoins de chaque service, en lien avec leurs activités mais sous couvert de crise sanitaire n'ont pas eu lieu ou ont été uniquement initiées.

Nous sommes particulièrement dubitatifs sur ce projet, pour lequel il semble qu'un certain nombre d'éléments aient été laissés dans l'ombre. La CFE-CGC vous a alerté depuis 2018 sur la pollution des sols, les problèmes de transports pour accéder au site, la réduction des effectifs (GPEC) et diminution des m² alloués aux équipes...

Comme nous le soulignons depuis le lancement du projet le concept même « d'espaces dynamiques » nous interpelle et nous choque. En effet, il nie toute spécificité métier et fait peser sur les salariés des contraintes fortes sous forme d'espaces et de modalités de travail prescrits. Dans le modèle d'aménagement que vous choisissez d'imposer aux salariés d'Orange à Montpellier, l'espace ne s'adapte pas à l'activité, mais l'activité et les salariés doivent s'adapter à l'espace. S'ajoutent à cela les contraintes supplémentaires de la non affectation des postes de travail, l'obligation du « clean desk », et une ambition numérique qui nous alarme.

Nous ne pouvons que constater une énorme différence, versus Campus Toulouse, dans la programmation et l'instruction du projet Campus Montpellier avec une AMO très présente et toutes les conséquences induites par ce fait : moins de prise en compte des besoins des salariés, moins de communication, moins de prise en compte des remontées des représentants du personnel, peu d'adhésion au projet par les salariés impactés...

Nous dénonçons les stratégies de la DO GSO pour restreindre les prérogatives des représentants du personnel comme le refus de report d'avis, la non transmission de documents demandés même par le cabinet d'expertise Technologia...

Nous demandons aussi que dès à présent soient prévues des solutions alternatives, au cas où les aménagements tels que vous les imaginez s'avéreraient inadaptés aux activités de certaines équipes ou salariés.

Il faut prévoir dès aujourd'hui des budgets importants pour permettre ces modifications.

Je vous remercie.